

Directives à suivre pendant la pandémie de COVID-19

ARRÊTEZ-VOUS ! N'ENTREZ PAS SI :

- vous avez des symptômes ou êtes effectivement atteint de la COVID-19 (toux, fièvre, frissons, douleurs musculaires, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat, essoufflement ou difficultés respiratoires) ;
- vous êtes un professionnel de la santé qui travaille avec des patients atteints de la COVID-19 ;
- vous avez été exposé ou êtes en contact avec des personnes atteintes de la COVID-19 ;
- vous êtes particulièrement vulnérable à la COVID-19 en raison de votre âge ou d'une condition médicale sous-jacente ;
- vous avez participé à un quelconque événement public ou rassemblement se tenant dans un endroit où les mesures de sécurité et de distanciation physique avaient été mises en place moins de 14 jours auparavant.

AVANT D'ENTRER :

- Lavez vos mains en suivant les recommandations des autorités de la santé provinciales, lesquelles privilégient l'utilisation de savon et d'eau tiède et un nettoyage d'une durée minimale de 20 secondes.
- Maintenez une distance physique de deux mètres en tout temps.
- Respectez les directives des autorités de la santé publique.
- Portez un masque, tel que recommandé par les autorités de la santé publique.
- N'embrassez pas les icônes, le calice ni la main du prêtre.
- S'il vous plaît, veuillez demeurer à la place qui vous sera désignée durant l'office.
- Quittez rapidement à la fin de l'office, en vous assurant de respecter les mesures de distanciation physique.

PRÉCAUTIONS :

Selon les autorités de la santé publique, les adultes plus âgés de même que les personnes ayant une condition médicale sous-jacente présentent un risque plus élevé de développer une affection sévère découlant de la COVID-19, y compris :

- les personnes souffrant d'une maladie pulmonaire chronique ou d'asthme modéré ou sévère ;
- les personnes ayant un problème cardiaque sévère ;
- les personnes immunodéprimées ;
- les personnes en situation d'obésité sévère (indice de masse corporelle de 40 ou plus) ;
- les personnes diabétiques ;
- les personnes souffrant d'une maladie rénale chronique nécessitant de la dialyse ;
- les personnes ayant une maladie du foie.

Cette liste n'est pas exhaustive et est sujet à changement en fonction de l'information disponible. Discutez-en avec votre médecin et en cas de doute, veuillez demeurer à la maison.

Bien que nos paroisses prennent toutes les précautions afin de prévenir l'expansion du virus de la COVID-19, on ne peut garantir que personne ne sera infecté. La participation aux offices pourrait accroître le risque que vous contractiez une maladie grave, tel que le virus de la COVID-19, particulièrement si vous êtes âgé de plus de 65 ans ou si vous avez un problème de santé sous-jacent. En entrant dans un lieu de culte, vous assumez volontairement ce risque accru d'exposition ou d'infection potentielle par le virus de la COVID-19.